



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE

2025 119 AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025 I 01 du 29 janvier 2025 relative au vote du budget primitif 2025, notamment l'annexe I-B, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 23 pour réaffecter des écritures d'exercices antérieurs,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PROCEDER au virement de crédit suivant :

Chapitre	Gestionnaire	Nature	Fonction	Service	Opération	Détails	Montant
21	PMUN	21568	11	PMUN	VIPRO	Réaffectation mandats marché 2021TX02/10	-15 600.00 €
23	BATI	2313	331	BATI	ALSH	Réaffectation mandats marché 2021TX02/10	15 600.00 €

La fongibilité a été voté à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles d'investissement :
 $3\,614\,105.35 \text{ €} \times 7.5 \% = 271\,057.90 \text{ €}$

Le solde des virements de crédits au titre de la fongibilité des dépenses réelles d'investissement est de 270 057.90 €.

Le solde des virements de crédits au titre de la fongibilité des dépenses réelles d'investissement après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit entre chapitres est le suivant : 254 457.90 €.

ARTICLE 2 : AMPLIATION sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Dourdan.

FAIT A BREUILLET, LE VINGT-DEUX DECEMBRE DEUX-MILLE VINGT-CINQ



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 - 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 - fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 23/12/2025 à 10h58

REÇU EN PREFECTURE
le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20251222-2025119AGD-